

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la municipalité de Montcerf-Lytton, tenue le 2 septembre 2025 à 19h00 à la salle du conseil sis au 18 rue Principale Nord. La séance a été enregistrée sur vidéo.

Sont présents :

Madame Véronique Danis Mairesse	☒
Madame Julie Côté Conseillère, Sièges 1	☒
Monsieur Luc St-Jacques Conseiller, Sièges 2	☒
Madame Pierrette Lapratte Conseillère, Sièges 3	☒
Vacant, Sièges 4	☐
Monsieur Marcel St-Martin Conseiller, Sièges 5	☒
VACANT Sièges 6	☐

Sont présents également à cette rencontre :

4 citoyens présents

Sous la présidence de madame Véronique Danis, Mairesse.

Est également présente, madame Marguerite (Margot) Marenger laquelle agira comme greffière-trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

La mairesse, madame Véronique Danis, ayant constaté la présence de tous les membres déclare la séance ouverte à 19h00 vérification du quorum par la prise des présences.

2025-09-142 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Pierrette Lapratte et il est résolu de procéder à l'adoption de l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.1 2025-09-143 Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 19 août 2025.

IL EST PROPOSÉ par Julie Côté et il est résolu de procéder à l'adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 19 août 2025.

ADOPTÉE

100.2 2025-09-144 Listes des comptes payés, des comptes à payer, du dépôt et des salaires.

Liste des comptes à payer :	xxxxxxxxx \$
Liste des comptes payés :	214 239.45 \$
Dépôts salaires d'août 2025 :	39 140,52 \$

IL EST PROPOSÉ par Pierrette Lapratte et il est résolu d’adopter les rapports, et ce, pour la période allant jusqu’au 31 août 2025;

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

100.3 2025-09-145 Résolution pour autorisation de toutes dépenses reliées aux élections;

ATTENDU QU’il y aura élections municipales le 2 novembre 2025 il est donc requis d’autoriser toutes dépenses reliées audites élections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel St-Martin, et résolu :

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

100.4 2025-08-146 Résolution pour l’embauche d’une secrétaire réceptionniste en remplacement à partir du 6 octobre 2025;

ATTENDU QUE l’employée permanente est présentement en congé de maladie pour un période indéterminée, l’embauche d’une secrétaire réceptionniste est nécessaire au bon fonctionnement du bureau administratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc St-Jacques, et résolu :

D’AUTORISER l’embauche d’une secrétaire réceptionniste en remplacement à partir du 6 octobre 2025;

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

100.5 2025-09-147 Autorisation de retrait d’une taxe de service applicable au matricule 4055-75-0657;

ATTENDU QUE à la suite de plusieurs vérifications concernant le nouveau système septique du 4055-75-0657, il y aura retrait d’une taxe de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel St-Martin, et résolu :

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

**100.6 2025-09-148. ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION
TECQ**

ATTENDU QU'il faut procéder à l'acceptation de la programmation
TECQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc St-Jacques
et résolu :

D'ACCEPTER la programmation TECQ

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties
concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité
pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

**100.7 2025-09-149 AUTORISATION DONNÉ À LA GREFFIÈRE -
TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT
À TERME DE 641 000\$ RATTACHÉ À LA SUBVENTION DE LA
TECQ 2024-2028;**

ATTENDU QUE la Municipalité de Montcerf-Lytton désire faire
une demande de prêt à terme au montant de 641 000\$ rattaché
à la subvention de la TECQ 2024-2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marcel St-Martin
et résolu :

D'AUTORISER la greffière trésorière adjointe de faire une
demande de prêt à terme de 641 000\$ rattaché à la subvention de
la TECQ 2024-2028;

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties
concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité
pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

**100.8 2025-09-150 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE
PROBATION DE L'EMPOYÉ 13-0033;**

ATTENDU QUE	il convient de ne pas nommer le nom de l'employé aux fins de la présente résolution pour des motifs liés au caractère public de celle-ci;
ATTENDU QUE	les membres du conseil municipal souhaitent terminer de colliger les informations à l'appui de leur analyse quant à la période de probation de l'employé #13- 0033;
ATTENDU QUE	après analyse et discussion, les membres du conseil municipal désirent prolonger la période de probation de l'employé #13-0033, notamment pour procéder à la complétion du dossier;

EN CONSÉQUENCE il est dûment proposé par madame Julie Coté.

APPUYÉ ET ADOPTÉ à l'unanimité par tous les membres présents

Et résolu de :

PROCÉDER à la prolongation de la probation de l'employé # 13-0033.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

100.9 2025-09-151 RÉSOLUTION POUR LA NOMINATION D'ALINE RAYMOND À TITRE D'ADJOINTE À LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION;

ATTENDU QU'il est requis de faire la nomination d'une adjointe à la présidence d'élection.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Luc St-Jacques, et résolu :

DE NOMMER madame Aline Raymond à titre d'adjointe à la présidence d'élection.

QUE la présente résolution soit transmise à toutes les parties concernées, ainsi qu'aux institutions financières de la municipalité pour les fins nécessaires.

ADOPTÉE

300 TRANSPORT ET VOIRIE

400 HYGIÈNE DU MILIEU

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, POLITIQUE DE LA FAMILLE ET AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 LOISIRS, PARCS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-09-152 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Côté, et il est résolu de procéder à la levée de la présente assemblée à 20h00.

ADOPTÉE

Véronique Danis
Mairesse

Marguerite (Margot) Marenger
secrétaire d'assemblée

« Je, Véronique Danis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »